COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU
15 MAI 2025

RAPPORT N° V-8
25SGADB0044

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
21

Date de convocation :
9 mai 2025

Date d'affichage :
16 mai 2025

OBJET:
Écomusée - Adhésion à la Fondation du patrimoine

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 25

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 25

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 4**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 15 mai à quatorze heures le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Salle d'exposition hub&go- 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**.

ETAIENT PRESENTS :
M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY
VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Paul LUARD - Mme Jeanne-Danièle PICARD -
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. PINTO)
Mme LODDO (pouvoir à M. MEUNIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Evelyne COUILLEROT

Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du
2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur expose :

« La Communauté urbaine Creusot Montceau a pris la décision de développer une politique de mécénat et partenariats pour soutenir les projets portés par l'Ecomusée. Dans le cadre du développement de cette politique, il est proposé d'adhérer à la Fondation du patrimoine afin de soutenir des projets de restauration du patrimoine communautaire.

La Fondation du patrimoine est un organisme indépendant, à but non lucratif, qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public ou privé. Elle exerce de nombreuses missions : mobilisation et organisation de partenariats publics et privés, appel au mécénat populaire et au mécénat d'entreprises, accompagnement des porteurs de projets publics et privés, participation financière aux actions de restauration du patrimoine bâti.

L'adhésion annuelle est de 1 000 € (cotisation 2025).

Il vous est donc proposer d'approuver l'adhésion à la Fondation du patrimoine

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. ».

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver l'adhésion de la Communauté Urbaine à la Fondation du patrimoine.

- D'autoriser Monsieur le Président, ou le Vice-président ayant reçu délégation en la matière, à signer tous les actes correspondant à cette adhésion.

- D'autoriser le versement annuel de la cotisation afférente.

- D'imputer la dépense sur la ligne du budget prévue à cet effet.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 16 mai 2025
et publié, affiché ou notifié le 16 mai 2025

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Cyril GOMET

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Cyril GOMET

La secrétaire de séance,
Evelyne COUILLEROT